



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2018



INFO-TALOUP GÉNÉRAL

Guide du parent

**** Document à conserver tout l'été ****



Service des loisirs, de la culture et de
la vie communautaire et



Été 2018

Du 25 juin au 17 août

Chers parents,

Tout d'abord je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant au Camp Taloup de la Ville de Sainte-Adèle.

L'INFO-TALOUP constitue notre moyen de communication. Il vous sera remis toutes les semaines et vous informera des activités tenues la semaine suivante. Il sera alors important que vous vous assuriez que votre enfant vous le remette.

Aujourd'hui, vous avez entre les mains un document très important puisqu'il contient les informations concernant le fonctionnement général du camp ainsi que le déroulement régulier du camp de jour. Je vous demande alors de le lire attentivement, il facilitera ainsi la communication entre nous. Veuillez également noter qu'il s'agira du seul INFO-TALOUP contenant l'ensemble des informations.

Enfin, je vous invite à communiquer régulièrement avec l'animateur de votre enfant ou avec l'équipe de coordination pour de plus amples informations. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

Bon été!



Marilyne Lortie
Coordonnatrice aux loisirs
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME



Depuis juillet 2016, le Camp Taloup fait partie de la grande famille des camps reconnus comme étant conformes au Cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'Association des Camps du Québec.

Ce que ça signifie?

En plus du plaisir que les jeunes retirent au quotidien du Camp Taloup, cette certification procure aux parents :

- L'assurance de la qualité des programmes et des services offerts par notre camp;
- L'assurance de l'application de mesures de sécurité destinées à fournir un encadrement optimisé des participants tout comme une expérience de qualité;
- L'assurance de traiter avec un camp de jour municipal qui fait preuve de rigueur dans le respect des balises définies et de professionnalisme.

En résumé, un camp conforme c'est un camp de jour où la mission, les objectifs, les politiques, les procédures et les règles sur lesquels s'appuie la direction du camp de jour municipal assurent la qualité de l'expérience et la sécurité des personnes et des biens.

MISSION ET OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE CAMP DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE

MISSION :

Fidèle à l'intention de la Ville de Sainte-Adèle de rendre accessible une offre de loisir variée, le Camp Taloup offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le programme du Camp Taloup vise à :

- offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

L'AIR EN FÊTE

La Ville de Sainte-Adèle est fière de s'associer à l'entreprise L'Air en fête afin d'offrir à nos jeunes Adélois des programmes de camp de jour encore plus divertissants, stimulants et amusants!

Fort de ses 15 années d'expérience et d'expertise en gestion de camps de jour, notre nouveau partenaire promet de faire vivre un été décoiffant et inoubliable à vos enfants!

Pour découvrir notre nouveau partenaire, vous pouvez consulter leur site internet : www.airenfete.com

FONCTIONNEMENT

Horaire du camp de jour : Lundi au vendredi : 9 h à 16 h

Lieu de rassemblement (arrivée et départ) :

L'accueil pour l'arrivée et le départ des enfants du camp se déroulera le matin entre 8 h 55 et 9 h et le soir entre 15 h 50 et 16 h sous l'esplanade à la Place des Citoyens située au 999, boulevard Sainte-Adèle.

Arrivée au camp :

Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'animateur responsable de la prise des présences du groupe de son enfant.

Si vous déposez votre enfant sans avertir, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si votre enfant décide de ne pas se présenter au camp de jour.

Départ du camp :

Il est primordial lors de l'inscription de donner le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp. Les parents et/ou les personnes autorisées doivent OBLIGATOIREMENT signer la feuille de présence au départ de votre enfant afin d'assurer une sécurité absolue pour votre enfant.

POLITIQUE DES DÉPARTS SÉCURITAIRES

Si une personne ne figure pas sur la liste des personnes autorisées à quitter avec votre enfant, les animateurs se réserveront le droit de demander une pièce d'identité et d'appeler les parents pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de laisser partir votre enfant avec cette personne, et ce, même si votre enfant la connaît très bien.

Arrivée tardive ou départ hâtif :

Si vous amenez votre enfant après 9 h ou venez le chercher avant 15 h 50, il est de votre responsabilité de trouver le groupe de votre enfant afin de le confier à son animateur ou de signer la feuille de présence pour le départ.

À cet effet, vous pourrez consulter le tableau « Où sommes-nous » du Camp Taloup afin de savoir où se trouve le groupe de votre enfant. Le tableau sera situé dans le hall d'entrée de la salle côté parc de la Place des Citoyens. Vous pouvez aussi vous référer au bureau des coordonnateurs.

Enfant malade :

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants. **Il n'est pas nécessaire de contacter le camp.** Si votre enfant ne se présente pas au lieu d'accueil matinal, nous le considérerons comme absent. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

SERVICE DE GARDE

Horaire du service de garde : Lundi au vendredi : 7 h à 9 h / 16 h à 18 h

- L'arrivée et le départ des enfants se font à la table d'accueil dans le portique de la salle côté parc de la Place des citoyens (salle située à l'arrière de la Place des Citoyens). Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au service de garde et se présenter au coordonnateur présent qui s'assurera de prendre les présences.
- Si vous désirez bénéficier du service de garde, vous devez être inscrit à la semaine en court moyennant des coûts de 30 \$ pour la semaine.
- **Des frais de retard de 1\$ par minute vous seront chargés** s'appliqueront lorsque l'enfant quitte le service de garde **après 18 h**. Il est à noter que ces frais sont payables IMMÉDIATEMENT en argent comptant seulement.

*** AVIS IMPORTANT ***

Merci de prendre bonne note que la transition du Service de garde s'effectue entre 16 h et 16 h 10.

À compter de 16 h, si votre enfant est toujours au camp, il sera amené au Service de garde. Un parent qui arrive entre 16 h et 16 h 10 devra patienter jusqu'à ce que la transition soit complétée et acquitter les frais applicables.

Les parents qui désirent venir récupérer leurs enfants avant la transition du Service de garde devront le faire entre 15 h 50 et 16 h pour le rendez-vous de fin de journée sous l'Esplanade.

Merci de votre compréhension!

INFORMATION SUR LE PARTICIPANT ET PRISE DE MÉDICAMENT

Si des informations concernant votre enfant venaient à changer au courant de l'été, nous vous demandons de nous les communiquer dans les plus brefs délais (coordonnées, maladies, allergies, etc.)

Un formulaire devra à ce moment être complété par le parent afin que l'équipe de coordination puisse effectuer les modifications nécessaires sur la fiche de votre enfant.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons aussi de nous informer de toute prise de médicament afin que nous prenions les mesures nécessaires pour qu'il soit administré tel que prescrit.

CODE VESTIMENTAIRE

Ce que votre enfant doit porter :

- Des souliers adéquats (pas de talon haut ou de «gougounes»)
- Des vêtements adéquats (la vie de camp de jour peut parfois être salissante)
- Son chandail de camp de jour lors des sorties
- Une casquette ou un chapeau

À APPORTER AU CAMP DE JOUR

Dans son sac à dos :

- De la crème solaire
- Un maillot de bain décent et une serviette
- Gilet de sauvetage (obligatoire pour les enfants de 5 à 8 ans)
- Une bouteille d'eau
- Un petit sac de tissu pour faciliter les déplacements

Dans sa boîte à lunch :

- Un repas froid et santé
- 2 collations (au minimum)
- Jus ou bouteille d'eau
- Un sachet de type «icepak» pour la conservation des aliments
- **À éviter : Aliments à teneur élevée en sucres raffinés (bonbons, boissons gazeuses, pâtisseries, etc.)**

ATTENTION AUX ALLERGIES!

Veillez ne pas apporter d'aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides, ainsi que des fruits de mer.

*** Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les **objets perdus qui n'auront pas été réclamés** seront remis à des organismes de bienfaisance dès la fin du mois d'août. ***

SAINES HABITUDES DE VIE!!!

Une saine alimentation est de mise dans les programmes de camp de la Ville de Sainte-Adèle. Nous vous demandons de fournir un dîner santé et adéquat à votre enfant afin qu'il ait l'énergie nécessaire pour profiter pleinement de sa journée.

À NE PAS APPORTER AU CAMP DE JOUR

- Argent de poche
- Objets précieux
- Cellulaires, jeux électroniques, jeux personnels
- Médicaments non prescrits
- Les bouteilles en verre et les thermos dont l'intérieur est en verre

** Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera **confisqué** pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

DÉPLACEMENTS

Afin de faciliter les déplacements des enfants au camp de jour, nous demandons la collaboration des parents afin de mettre à la disposition des enfants un sac en tissu dans lequel les enfants pourront y mettre une collation, sa crème solaire, sa bouteille d'eau et si nécessaire sa serviette pour la plage.

En effet les déplacements sont très nombreux au camp et il serait moins encombrant pour les enfants de traîner un petit sac au lieu de leur gros sac à dos et boîte à lunch.

ACTIVITÉS SPÉCIALES

À quelques reprises pendant l'été, des activités spéciales seront organisées pour tous les enfants du camp de jour. Ateliers, journées thématiques et autres activités surprises hautes en couleur sont au rendez-vous!

** Surveillez les Info-Taloup hebdomadaires pour toutes les informations concernant ces activités. **

SORTIES ET CHANDAIL DE CAMP

*** Nouveauté cette année ***

Les sorties sont incluses pour tous les enfants du camp de jour!

Une sortie différente est organisée les mercredis de chaque semaine. **Surveillez l'INFO-TALOUP hebdomadaire**, pour toutes les informations relatives à la sortie (la description de la sortie, les heures de départ et d'arrivée et le matériel à apporter). Il sera important de s'assurer qu'à son arrivée au camp de jour, votre enfant ait avec lui tout le nécessaire demandé. Si le matin de la sortie un item de la liste de matériel obligatoire est manquant, votre enfant ne pourra quitter avec nous pour la sortie.

RETARDS

Il est important de respecter l'heure de départ mentionnée dans l'INFO-TALOUP pour chaque sortie. Il est à noter que les heures varient d'une semaine à l'autre et que **nous ne pourrons pas attendre les retardataires**. Advenant un retard, il sera de la responsabilité du parent d'amener l'enfant à l'endroit de la sortie.



En cas de mauvaise température, nous prendrons la décision tôt le matin d'annuler, de reporter ou de maintenir la sortie. Soyez assurés que le bien-être de votre enfant est notre priorité.

Pour la sécurité des enfants, prenez note que **le port du chandail de camp est obligatoire lors des journées de sortie**. Par ailleurs, notez qu'il est extrêmement important que vous identifiez le chandail de votre enfant. Ainsi, si votre enfant a perdu son chandail, il sera plus facile pour nous de le retrouver et vous le remettre. Si votre enfant perd ou oublie son chandail, il est à noter que les frais pour le remplacement ou l'achat d'un nouveau chandail seront de 15\$.

PLAGE ET VFI

Les enfants inscrits au Camp Taloup ont la chance de profiter, à l'occurrence d'une heure par jour, de la magnifique plage du lac Rond.

Par mesure de sécurité, le port du VFI est obligatoire pour tous les enfants âgés de 7 ans et moins.

Toute demande de dérogation devra être approuvée par un membre de l'équipe de sauveteurs de la plage après que votre enfant ait passé un test de nage.

Les enfants ayant besoin de porter un VFI devront porter leur bracelet rouge avec la mention VFI en tout temps à la plage.

Afin que chacun puisse profiter à 100% de son temps de plage, nous recommandons fortement que les enfants ayant besoin de porter un VFI (vêtement de flottaison individuel) l'apporte avec lui chaque jour.

SOIRÉE D'INFORMATION

Toute l'équipe de coordination du Camp Taloup 2018 aura le plaisir de vous accueillir pour une rencontre d'information à la Place des Citoyens le mercredi le 13 juin à compter de 19h.

Lors de cette soirée, l'équipe de coordination se fera un plaisir de vous expliquer tout le déroulement du camp et répondre à vos questions.

LES SPECTACLES DU VENDREDI

Un spectacle de camp sera mis sur pied pour clore chaque vendredi entre 15h et 15h50 sous l'Esplanade de la Place des Citoyens.

Nous vous informerons des détails au courant de l'été.

Soyez-y! ☺

ÉQUIPE D'ANIMATION, FORMATIONS ET PREMIERS SOINS

L'équipe du camp de jour est impatiente de débiter l'été au camp! Mais avant tout, il faut qu'elle se prépare de façon adéquate. Vous trouverez donc ci-dessous un aperçu des formations et du rôle des membres de l'équipe.

Les animateurs

Pour travailler comme animateur dans un camp de jour de l'air en fête, chaque membre de l'équipe d'animation reçoit en moyenne 100 heures de formation dont la certification DAFA (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) de 68 heures. Cette certification est portée sur les techniques d'animation, l'encadrement du groupe, la gestion de la discipline, le service à la clientèle, la connaissance des enfants, l'art de la programmation, la loi et beaucoup d'autres sujets. et doivent être âgés de 16 ans.

Les accompagnateurs

Les accompagnateurs des enfants différents reçoivent la même formation que les animateurs une fois embauchés, en plus de suivre la formation nationale en accompagnement reconnue par AQLPH (Association Québécoise pour le Loisir des Personnes Handicapées). Ils ont aussi la chance de travailler en étroite collaboration avec notre éducatrice spécialisée ainsi que les intervenants sociaux de différents organismes pendant l'été.

L'équipe de coordination

L'équipe de coordination reçoit aussi une formation de 68 heures axée, entre autres, sur le service à la clientèle, l'encadrement de personnel, la gestion du risque et de la crise et l'organisation générale du camp de jour et plus encore. Cette formation inclut un 14 heures de formation coordonnateur DAFA .

Premiers soins

Tout le personnel du camp de jour a suivi une formation en premiers soins de 8 heures, incluant le RCR et le DEA. Chaque équipe d'animation garde une trousse de premiers soins dans son sac à dos. Il y a également une trousse de premiers soins pour le camp et le service de garde dans le bureau des coordonnateurs ainsi que dans le coin infirmerie de la Place des citoyens.

CODE DE VIE

Tous les participants du Camp Taloup devront se conformer au code de vie du camp que voici :



CODE DE VIE ET ÉCHELLE DE SANCTIONS DU PARTICIPANT AUX PROGRAMMES DE CAMP DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE (Document à conserver)

LES RÈGLES DU CAMP :

1. Je me respecte et je respecte les autres
2. J'adopte en tout temps un comportement sécuritaire
3. Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état
4. Je dis avec des mots ce que je ressens et je cherche des solutions à mes conflits ou en cas de problème...
5. Je participe activement aux activités avec une attitude positive
6. J'écoute et je respecte les consignes du camp de jour et de mon animateur

ÉCHELLE DE SANCTIONS :

Billet rose:	Les bons comportements, les efforts et la constance seront soulignés par un BILLET ROSE remis par l'animateur. Après l'accumulation de 3 billets, l'enfant aura droit à un privilège qui sera choisi avec son animateur.
Billet vert:	L'enfant qui reçoit un BILLET VERT doit le faire signer par le parent. Ce billet sert à aviser le parent qu'il y a eu une problématique avec son enfant au camp. Le système de sanction est donc enclenché.
Billet jaune :	L'enfant qui reçoit un BILLET JAUNE doit le faire signer par le parent et une rencontre avec le parent sera nécessaire afin de trouver des pistes de solutions pour que l'enfant fonctionne bien au camp.
Billet rouge :	L'enfant qui reçoit un BILLET ROUGE doit le faire signer par le parent. Ce billet signifie que le comportement de l'enfant est grave et que le processus de sanction (suspension et/ou expulsion) est entrepris.
Billet noir :	L'enfant qui reçoit un BILLET NOIR est automatiquement expulsé du camp.

PROCESSUS D'INTERVENTION POUR DES AVERTISSEMENTS RÉPÉTÉS EN RAPPORT AU CODE DE VIE :

- Suite à plusieurs avertissements sur un comportement allant à l'encontre des règles du camp, l'enfant sera rencontré par l'éducateur spécialisé et se verra remettre un BILLET VERT.
- Si le comportement reste inchangé, un BILLET JAUNE sera donné à l'enfant lors d'une rencontre avec l'éducateur spécialisé et une rencontre avec le parent et l'éducateur spécialisé sera nécessaire.
- Si, suite à cette deuxième intervention de l'éducateur spécialisé, l'enfant ne démontre pas un changement flagrant de son comportement, un BILLET ROUGE lui sera remis par l'éducateur spécialisé, une rencontre avec le parent, l'éducateur spécialisé et la direction du camp ainsi qu'une suspension seront alors nécessaires.

- Si, après toutes ces étapes, le comportement reste le même, un BILLET NOIR sera donné par l'éducateur spécialisé et il y aura une rencontre avec le parent, l'éducateur spécialisé et la direction du camp expliquant la nécessité de l'expulsion.

PROCESSUS D'INTERVENTION POUR LES GESTES GRAVES ET DANGEREUX :

- L'enfant se voit attribuer automatiquement un BILLET ROUGE suite à une intervention de l'éducateur spécialisé. Il y aura aussi une rencontre avec le parent, l'éducateur spécialisé et la direction de camp et une possibilité de suspension. Lors de cette rencontre, nous donnerons à l'enfant un avis d'expulsion pour la récurrence de ce même geste ou d'un geste de même gravité.
- Si le comportement se répète encore une fois, un BILLET NOIR sera remis, il y aura une intervention de l'éducateur spécialisé et une rencontre avec le parent, l'éducateur spécialisé et la direction du camp expliquant la nécessité de l'expulsion.

EXPULSION AUTOMATIQUE

- Aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée (bagarre, menaces verbales, insultes et/ou langage vulgaire, geste dangereux pour soi et pour les autres, etc.).
- Dans le cas où un enfant est surpris à voler, consommer ou vendre de l'alcool ou des drogues, l'expulsion sera immédiate.
- Également, dans le cas de gestes graves mettant la santé et la sécurité de l'enfant ou des enfants du camp en danger, l'expulsion peut également être immédiate.

AVIS AUX PARENTS

Les BILLETS VERTS sont envoyés aux parents par l'enfant et doivent revenir signés le lendemain.

Veuillez noter que les parents doivent avoir un comportement envers le personnel qui respecte le Code de vie. Tout parent qui ne coopère pas peut voir son enfant expulsé du camp de jour.

IMPORTANT

La Ville de Sainte-Adèle comprend que certains enfants ayant des difficultés au niveau de leur comportement peuvent demander un encadrement plus particulier. C'est pourquoi un éducateur spécialisé est embauché et est, en tout temps, sur place pour supporter l'équipe d'animation et proposer des solutions aux enfants et aux parents, afin de faciliter l'intégration de l'enfant dans notre camp de jour.

Néanmoins, dans la mesure où la présence d'un enfant au camp de jour engendre une contrainte excessive au bon travail de l'animateur ou de l'éducateur spécialisé et nuit à la qualité des services offerts aux autres enfants inscrits, la Ville peut se voir dans l'obligation de prendre une décision qui s'impose. Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du camp en respectant les règles émises au Code de vie pourrait alors se voir exclu définitivement du camp.

ADMINISTRATION

Crédit d'impôt :

La Ville de Sainte-Adèle transmettra en février 2019 un relevé 24 à chaque famille qui aura inscrit son ou ses enfants au camp de jour. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse ou de courriel le plus tôt possible.

Remboursement :

L'inscription à tous nos programmes de camp n'est aucunement remboursable, modifiable ou transférable.

Aucune demande de remboursement, demande de transfert ou demande de modification des semaines auxquelles vous avez inscrit votre enfant ne sera acceptée pour les programmes du camp de jour. Pour cette raison, lors de l'inscription, nous vous demandons de vous assurer de sélectionner les bonnes semaines de camp.

L'INFO-TALOUP HEBDOMADAIRE

**** RESTEZ INFORMÉ!!! ****



Vous sera envoyé par courriel le jeudi pour la semaine à venir



Nous aurons également quelques copies sur place à compter du lundi matin



Disponible sur le site internet de la Ville de Sainte-Adèle sous l'onglet Service des loisirs/Camp de jour (Section documents Camp Taloup)

QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à venir rencontrer les animateurs ou les coordonnateurs du Camp Taloup. Nous sommes toujours heureux de connaître votre opinion.

Coordonnateur à contacter entre 9 h et 16 h (du 25 juin au 17 août seulement)

Téléphone : 450 229-2921, poste # 302

Courriel : campdejour@ville.sainte-adele.qc.ca



Service des loisirs, de la vie communautaire et de la Culture

Secrétariat : 450 229-2921, poste # 244

Coordonnatrice aux loisirs, Marilyne Lortie : 450 229-2921, # 245

Air en fête

Directrice aux opérations : Sabrina Juillet #209, sabrina@airenfete.com

Responsable des opérations : Laurie Gendron #214, laurie@airenfete.com

Téléphone : 514-990-1414

